10167

RÉPUBLIQUE
SECRÉTARIAT D'ÉTAT AU

la fiscalité et le développement des pays du tiers monde

M. MOHAMED BALLAS
DE CAMBRIDGE

10167

LA FISCALITE ET LE DEVELOPPEMENT DES PAYS DU TIERS MONDE

par H. NONORGUES
Directeur Départemental Adjoint des Impôts
Ancien Directeur des Impôts à Madagascar
Avec la collaboration de M. Jean LABORDE
Conseiller au Ministère des Finances
de la République Malgache.

Organisation pour la Mise en Valeur du Fleuve Senegal (OMVS)
Haut Commissariat
Centre Régional de Documentation
Saint-Louis

INTRODUCTION

CHAPITRE PREMIER - LE PROBLEME FISCAL
1 - Importance de la fiscalité
2 - La fiscalité et les données politiques, sociales et économiques

CHAPITRE II - ETAT ACTUEL DE LA FISCALITE
1 - Caractéristiques générales
2 - Les systèmes fiscaux
3 - Les moyens fiscaux

CHAPITRE III - ESSAI D'UNE FISCALITE DU DEVELOPPEMENT
1 - Caractères généraux
2 - Les impôts traditionnels
A - Impôts directs
B - Impôts indirects
C - Droits d'enregistrement et de timbre
3 - Promotion des Investissements
A - Fiscalité d'exception
B - Conventions fiscales internationales tendant à éliminer les doubles impositions
C - Fonds nationaux d'investissement
4 - L'Administration fiscale

CONCLUSION

Organisation pour la Mise en Valeur
du Fleuve Sénégal (OMVS)
Haut Commissariat
Centre Régional de Documentation
Saint-Louis

10167

INTRODUCTION

Les pays sous-développés ont, en général, hérité de la fiscalité en usage dans les nations auxquelles ils étaient rattachés avant leur indépendance. Cette fiscalité, datant souvent de plusieurs décennies, relativement simple, était à la mesure d'administrations peu étoffées et peu préparées à l'interprétation et à l'application d'une législation complexe.

Alors que les métropoles équilibraient les budgets de leurs colonies, les pays ayant acquis ou retrouvé leur souveraineté doivent aujourd'hui se procurer d'abord les moyens d'assurer leur fonctionnement, puis ceux destinés à accélérer leur expansion économique. S'il s'agit là d'un problème nouveau pour les pays africains et certains pays asiatiques dont l'accession à l'indépendance se situe en ce début de deuxième moitié du XXe siècle, il subsiste toujours pour les nations latino-américaines bien que leur liberté politique remonte au XVIIIe siècle, les colons, indépendants, ayant continué à utiliser les structures fiscales, héritage de la domination espagnole ou portugaise.

Si ces nations commencent aujourd'hui à avoir conscience de la place de la fiscalité dans leur devenir, il n'en demeure pas moins que malgré divers essais de modification ou d'adaptation plus ou moins heureux, plus ou moins bien acceptés par leurs populations, leur problème fiscal, dans son ensemble, demeure entier.

Quelles réformes doivent-ils donc envisager ?

Leur appartient-il simplement de compléter et de modifier leur législation selon les fluctuations de leurs économies ou doivent-ils vraiment innover en recherchant des mesures originales dans leur propre contexte ? Ont-ils des précautions à prendre pour assurer leurs moyens financiers sans retarder leur développement ?

On ne saurait répondre à ces questions d'une manière absolue en définissant une fiscalité indistinctement applicable à tout pays en voie de développement car tout système fiscal est conditionné par l'économie du pays, le degré de son développement, sa démographie, le tempérament de son peuple, pour ne citer que quelques uns des éléments qui l'influencent.

Cet essai est avant tout destiné à initier des étudiants aux principaux aspects de la fiscalité en pays sous-développés. Il suggère des solutions qu'il ne vise jamais à imposer. S'il provoque des controverses parmi des lecteurs plus avertis, son auteur s'estimera satisfait.

CHAPITRE I

LE PROBLEME FISCAL

I - IMPORTANCE DE LA FISCALITE

Si les pays industrialisés connaissent le souci permanent de l'équilibre de leurs budgets où la fiscalité à laquelle l'opinion publique est très sensibilisée occupe une place de premier choix, cette fiscalité devient un des problèmes capitaux pour les pays sous-développés. Ces derniers doivent, en effet, assurer leur équilibre budgétaire, améliorer et développer leur structure administrative et tendre à la réalisation de leurs objectifs économiques et sociaux en dégageant le montant des ressources nécessaires aux investissements et au service des emprunts prévus dans le cadre de leur développement.

A ces fins, ils disposent de leurs propres ressources fiscales et douanières, de l'aide extérieure, qu'elle soit bi-laterale, multilatérale ou internationale, et des ressources de leurs emprunts.

Cet arsenal de moyens dans lequel l'aide extérieure a une part non négligeable peut laisser à penser que le problème fiscal, sans être mineur, ne se placerait pas cependant dans les tous premiers que l'Etat doive résoudre.

En réalité, l'affectation de ces ressources, d'une part, leur interdépendance, d'autre part, conduisent à donner à la fiscalité une importance de tout premier ordre comme en témoigne ce passage de la lettre adressée par le Secrétaire de l'Exécutif de la Commission Economique pour l'Afrique à tous les gouvernements des pays membres, lors de la convocation de leurs délégations au Cycle d'Etudes sur la Fiscalité tenu à Addis Abeba du 6 au 15 Décembre 1965.

"Des études entreprises sous les auspices de la Commission et ailleurs, il ressort de plus en plus nettement que le succès des plans africains de développement va dépendre non seulement d'un accroissement de l'apport de fonds extérieurs, mais aussi d'une mobilisation mieux comprise des ressources financières intérieures africaines, grâce en particulier à la fiscalité. Ces deux sources sont en fait complémentaires, le volume de l'aide